



**HAL**  
open science

# Dans les vapeurs de la chimie : la nouvelle industrie de la soie artificielle et sa main-d'oeuvre en France (années 1890-1930)

Hervé Joly

► **To cite this version:**

Hervé Joly. Dans les vapeurs de la chimie : la nouvelle industrie de la soie artificielle et sa main-d'oeuvre en France (années 1890-1930). *Le Mouvement social*, 2021, Les mondes du textile en Europe de la fin du XVIIIe siècle aux années 1930, 2021/3 (276), pp.171-189. 10.3917/lms1.276.0171 . halshs-03478300

**HAL Id: halshs-03478300**

**<https://shs.hal.science/halshs-03478300v1>**

Submitted on 1 Mar 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Dans les vapeurs de la chimie : la nouvelle industrie de la soie artificielle et sa main-d'œuvre en France (années 1890-1930)

Hervé Joly

Laboratoire Triangle (CNRS, Université de Lyon)

L'industrie des textiles artificiels a employé pendant près d'un siècle jusqu'à plusieurs dizaines de milliers de personnes en France. Elle y est née en 1892, pionnière mondiale ; elle en a disparu en 2000 avec la fermeture de l'usine Cellatex de Givet (Ardennes), vainement combattue par un mouvement social auquel la menace de balancer les stocks d'acide dans la rivière Meuse avait donné un écho médiatique important. Cette industrie reste aujourd'hui très puissante dans le monde, avec des productions considérables en Asie, mais aussi en Europe. Le groupe *leader*, l'autrichien Lenzing AG, a, avec 7 000 salariés, des capacités qui atteignent en 2019, avec ses usines dans son pays d'origine, en Indonésie et en Chine, 785 000 tonnes pour la seule viscose, soit quatre fois la production mondiale de 1930<sup>1</sup>.

Les textiles artificiels reposent sur des fibres artificiellement produites à partir d'un traitement chimique de matières naturelles comme le coton ou la cellulose de bois<sup>2</sup>. On a parlé de « soie artificielle » en France jusqu'à ce que la dénomination ne soit interdite par une loi de 1934, adoptée à la suite d'une longue campagne menée par les milieux séricicoles protestant contre une concurrence déloyale. Le terme de « rayonne », par francisation de l'anglais *rayon*, a ensuite été employé<sup>3</sup>. Les usages se sont développés, dans la confection, mais aussi dans l'ameublement et dans l'industrie pneumatique, bien au-delà de la substitution à la soie naturelle.

L'industrie des textiles artificiels a été, après de nombreuses publications de juristes, économistes ou géographes contemporains, étudiée par les historiens ces dernières années essentiellement dans sa dimension économique<sup>4</sup>. L'histoire sociale

---

1. *Annual Report Lenzing AG*, exercice 2019, p. 16-17. En ligne : [www.lenzing.com/investors/publications](http://www.lenzing.com/investors/publications).

2. À ne pas confondre avec les textiles synthétiques, issus de la seule synthèse chimique et apparus après la Seconde Guerre mondiale.

3. Ou de « fibranne » pour les fibres dites coupées qui pouvaient beaucoup plus facilement se mélanger aux fibres naturelles comme le coton ou la laine.

4. Voir, entre autres, O. Hardy-Hémery, « Le textile artificiel : substitut de la soie ou ersatz », *Revue du Nord*, n° 275, 1987, p. 815-841 ; J. Scherner, « Zwischen Staat und Markt. Die deutsche halbsynthetische Chemiefaserindustrie in den 1930er Jahren », *Vierteljahrschrift für Sozial- und Wirtschaftsgeschichte*, vol. 89, n° 4, 2002, p. 427-448 ; V. Cerretano, « The European Rayon Industry and the De-globalization of the World Economy, 1917-47 », thèse de doctorat, University of Cambridge, 2003 ; Id., « European Cartels, European Multinationals and Economic De-globalisation: Insights from the Rayon Industry,

de cette industrie reste très méconnue, surtout pour les premières décennies. Seule une monographie d'usine pendant la Seconde Guerre mondiale a été publiée<sup>5</sup>, ainsi que des ouvrages mémoriels d'anciens salariés<sup>6</sup>, qui ne remontent guère au-delà dans le temps. La situation des sources est très difficile. Les archives de l'entreprise Rhône-Poulenc, qui avait hérité de l'ensemble de cette industrie, sont conservées par une société d'archivage dans l'ancienne usine de Besançon, qui n'offre guère d'accès aux historiens. Quelques fonds d'usines versés dans des archives départementales ne couvrent pas la période ancienne et sont particulièrement pauvres sur les aspects sociaux de leur histoire<sup>7</sup>.

Malgré ces limites, cet article s'efforce, à titre de première approche, de faire, à partir de sources imprimées (presse spécialisée, publications de géographes de l'époque, etc.), l'histoire des implantations diverses de cette industrie en France. Les listes nominatives de recensements dans des cités ouvrières permettent d'étudier le recrutement de la main-d'œuvre dans l'entre-deux-guerres, dans deux usines en particulier. Des études médicales fournissent des éléments sur les conditions sanitaires de travail dans ces entreprises. Enfin, les conflits sociaux sont appréhendés par le dépouillement des recueils statistiques des grèves de l'Office du travail et de la presse communiste.

## **Le développement spectaculaire de l'industrie de la soie artificielle en France, de la Belle Époque à la grande crise**

La première usine du secteur, installée en 1890 à l'initiative de l'inventeur de la soie artificielle, est restée isolée. Les implantations nouvelles s'accroissent dans les années 1900 et culminent au terme d'un boom spectaculaire dans les années 1920, avant que la grande crise ne fasse le ménage.

### **La diversité des implantations**

La loi de 1791, reprise par celle de 1844, fixait la durée de validité d'un brevet d'invention à quinze ans après son dépôt : implanter une usine de soie artificielle imposait donc initialement d'être soit un inventeur, soit bénéficiaire d'une cession de licence. La première usine de soie artificielle est installée à Besançon à l'initiative du polytechnicien Hilaire Bernigaud, comte de Chardonnet (1839-1924), démissionnaire du corps des ponts et chaussées dès 1861 par refus de servir le Second Empire. Le choix du site est assez naturel pour ce Bisontin de naissance. Il s'associe

c. 1900-1939 », *Business History*, vol. 54, n° 4, 2012, p. 594-622 ; H. Joly, *Les Gillet de Lyon. Fortunes d'une grande dynastie industrielle (1838-2015)*, Genève, Droz, 2015, chap. 5.

5. M. Blondé, *Une usine dans la guerre. La Société nationale de la viscose à Grenoble, 1939-1945*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2008.

6. P. Ricard, J.-L. Pelon et M. Silhol, *Mémoires de viscosiers. Ils filaient la soie artificielle à Grenoble*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1992 ; Association des anciens travailleurs Rhône-Poulenc-textiles et des habitants du quartier de la Côte, *La Viscose à Vaulx-en-Velin, 1924-1980 racontée par les anciens travailleurs de la Tase et les habitants du quartier*, Lyon, Bellier, 1999.

7. Voir le fonds de la Société lyonnaise de textiles dans le Rhône (181 J) ou de Cellatex dans les Ardennes (70 J).

avec Jean-Baptiste Weibel (1849-1894), un industriel d'origine alsacienne qui a implanté une papeterie au bord du Doubs. En 1890, les deux hommes créent la Société anonyme pour la fabrication de la soie de Chardonnet, dont ils se partagent le capital de 6 millions de francs. Une nouvelle usine est construite dans le prolongement de la papeterie. La production commence en 1892. Les premières années sont difficiles : le procédé de fabrication tarde à être au point. En 1896, la production (20 tonnes pour l'année) est encore loin d'atteindre la tonne prévue par jour. La fabrication requiert de nombreuses manipulations et l'usine emploie alors déjà 400 ouvriers. Les matières premières nécessaires sont coûteuses, inflammables, et les solvants utilisés, l'alcool et l'éther, difficilement récupérables. Ainsi, les premiers bénéfices ne sont réalisés qu'en 1898, année où le capital a dû être divisé par quatre ; ~~mais~~ ils augmentent fortement dans les années suivantes et les cours en bourse s'envolent<sup>8</sup>.

Le secteur entre dans l'ère de la concurrence avec l'apparition, en 1899, de la Compagnie française de la soie parisienne, qui acquiert les brevets allemands d'un nouveau procédé de fabrication, toujours à partir de fibres de coton, dit procédé « au cuivre<sup>9</sup> ». Une usine est implantée en banlieue parisienne, à Vitry-sur-Seine, dans une ancienne tannerie. La fabrication est mise en route en septembre 1900, mais, sept mois plus tard, la presse annonce la fermeture brutale de l'usine<sup>10</sup>. Les 200 ouvriers et employés sont licenciés et la société liquidée après l'échec d'une souscription en capital. Un mystérieux sabotage des installations est invoqué<sup>11</sup>, mais le modèle économique apparaît précaire. En effet, d'une part, les avantages financiers généreux accordés aux détenteurs allemands des brevets et à un intermédiaire français ont constitué des charges trop lourdes<sup>12</sup>. D'autre part, un mémoire de l'économiste Edmond Théry souligne, après visite de l'usine allemande, le caractère inadapté du site dans une zone urbanisée, les difficultés et les frais d'approvisionnement, notamment en charbon. La disponibilité en eau pure, nécessaire pour laver les fibres, est également une ressource essentielle qui fait défaut.

Une nouvelle société, La Soie artificielle, est créée en 1902 avec apport des mêmes brevets, moyennant des conditions financières moins lourdes, sous la présidence de Théry lui-même. Une nouvelle implantation est décidée à Givet (Ardennes), jusqu'alors surtout terre de la métallurgie, au bord de la Meuse dont les eaux constituent une ressource précieuse. Dans cette petite ville frontalière de la Belgique, les quelques industries peu florissantes qui végétaient laissent un grand nombre d'ouvriers sans travail ; la main-d'œuvre issue des gros villages alentour serait peu exigeante<sup>13</sup>. Les ouvriers sont payés 2,50 francs par jour, les ouvrières 1,50 franc, à une période où le salaire moyen d'un ouvrier de province est plutôt de 4 francs. Le charbon est livré par les bassins voisins de Charleroi à un prix très bas. La production

8. Une seconde usine a été implantée à Fismes (Marne), dans une ancienne filature de schappe, après cession des brevets Chardonnet à une société formée en 1895. Mais l'affaire est liquidée dès 1897.

9. La cellulose est traitée avec un oxyde de cuivre ammoniacal.

10. *La Croix*, 20 avril 1901, p. 3.

11. La gravité des faits n'aurait pas convaincu la Sûreté d'après le journal républicain *La Lanterne*, 21 avril 1901, p. 2.

12. L. Robert, « L'industrie de la rayonne en France », thèse de doctorat, Faculté de droit de Paris, 1943, p. 38-39.

13. *Ibid.*, p. 41-42.

démarre en juillet 1903, et, dès le mois de novembre, elle dépasse 100 kg par jour. L'usine emploie alors 250 ouvriers et une centaine d'ouvrières comme dévideuses ou moulineuses. L'entreprise fait des bénéfices dès son premier exercice d'exploitation, et des dividendes sont versés aux actionnaires l'année suivante.

En 1904, la licence des brevets allemands est cédée à une autre société française créée par la famille lyonnaise Gillet, la Soie artificielle d'Izieux, du nom de la commune aujourd'hui intégrée à Saint-Chamond (Loire) où est construite une nouvelle usine, sur la rive du Gier, opposée à la teinturerie de Gillet et Fils. L'entreprise vise le marché des manufactures de tresses de Saint-Chamond, principal débouché de la soie artificielle en France. La production commence en janvier 1906 ; le premier exercice est déjà bénéficiaire et des dividendes sont versés dès l'année suivante. Des essais concluants de tissage de la soie artificielle permettent de trouver un nouveau débouché avec le ruban stéphanois voisin. Les entreprises de Givet et d'Izieux s'associent dans un contrat de vente commun, et la famille Gillet prend rapidement le contrôle de l'ensemble.

Un nouveau procédé, d'origine anglaise, dit de la viscose, qui utilise de la cellulose du bois, est entre-temps apparu en France avec l'apport de la licence à la Société française de la viscose créée en 1904. L'usine est implantée dans une ancienne fabrique de meubles, à Arques-la-Bataille, près de Dieppe (Seine-Maritime), au débouché fluvial de trois rivières du pays de Bray. Comme à Givet, on évite les grands centres textiles où il serait difficile de débaucher la main-d'œuvre féminine. Les débuts sont difficiles dans la mesure où, à la différence du procédé allemand, les brevets anglais n'avaient pas encore été exploités dans leur pays d'origine : l'entreprise Courtaulds ne se lance à Coventry qu'en 1905<sup>14</sup>. La matière est au départ irrégulière et défectueuse mais, dès 1906, la production atteint 300 kg par jour et 1 200 en 1908, et l'entreprise fait ses premiers bénéfices.

Comme pour le procédé au cuivre, une sous-licence est rapidement cédée à la Société ardéchoise pour la fabrication de la soie de viscose, qui est autorisée à fabriquer à Vals-les-Bains jusqu'à 500 kg par jour. L'implantation se fait dans la ville d'origine du fondateur, Auguste Delubac, un descendant de mouliniers en soie qui a lancé la fabrication à Besançon comme directeur technique aux côtés de Chardonnet. Une coopération technique étroite avec Arques lui permet de réaliser ses premiers bénéfices en 1909.

Les trois procédés concurrents ont des coûts de production très différents. Celui de Chardonnet est le plus cher, à 15 francs le kg ; celui au cuivre est à 12 francs, et le procédé viscose est le meilleur marché, à 9 francs. Ce dernier s'impose sur le marché, en raison de son prix inférieur. Les entreprises de Givet et d'Izieux, contrôlées par les Gillet, s'associent d'abord avec celles de viscose d'Arques et de Vals. Un bureau de vente commun, le Comptoir des textiles artificiels (CTA), est constitué en 1911. L'entente a également une dimension technique. Les sociétés Gillet obtiennent le droit d'expérimenter le procédé viscose, qu'elles adoptent progressivement. De son côté, la société de Besançon n'a cessé de plonger après avoir atteint une capitalisation boursière record de 45 millions de francs en 1904. Ses exercices lourdement déficitaires depuis 1911 l'amènent à brader ses actifs, pour un demi-million

14. D. C. Coleman, *Courtaulds: An Economic and Social History*, vol. II: *Rayon*, Oxford, Oxford University Press, 1969, p. 37 sq.

en 1913, à une nouvelle société constituée par le CTA, qui adopte également le procédé viscose. La même année, une usine concurrente à La Voulte-sur-Rhône (Ardèche) est rachetée à l'entreprise photographique locale Crumière et Cie, qui cède la licence exclusive de ses propres brevets à une nouvelle société constituée par le CTA. Une usine implantée à Fresnoy-le-Grand (Aisne), pour la fabrication de tulle artificiel, dotée de brevets spécifiques, est absorbée la même année par le CTA. Celui-ci contrôle alors la quasi-totalité de la production française, aux seules exceptions de deux usines de la région lyonnaise. D'une part, à Feyzin, une usine implantée au bord du Rhône par les Établissements Lumière Frères, donnée à bail en 1907 à la Société anonyme des celluloses Planchon, fondée par le chimiste Victor Planchon<sup>15</sup>, s'est lancée, avec ses propres brevets, dans la fabrication de textiles artificiels. Comme pour Crumière, il existe un lien technique direct avec la photographie à travers le procédé au collodion (nitrate de cellulose). D'autre part, la Soie de Saint-Chamond est fondée en 1911 par Paul Girard, un ancien administrateur de sociétés du groupe viscose (Société ardéchoise, filiales suisse et italienne) entré en dissidence. Si les mouliniers de l'Ardèche, fournisseurs de soie naturelle, sont en guerre contre cette concurrence, les utilisateurs s'intéressent de plus en plus à cette nouvelle industrie. Le capital de 2 millions est apporté par des marchands ou fabricants de soies lyonnais et des rubaniers stéphanois ; François Férier (maison Bianchini-Férier<sup>16</sup>) prend la présidence de la nouvelle société à laquelle le CTA intente un procès en contrefaçon. La production reste très modeste, de 100 à 150 kg par jour fin 1913, contre 1 850 kg à Arques, 1 500 à Givet, 1 000 à Vals.

En 1914, on compte ainsi une dizaine d'usines de fabrication de soie artificielle en France. La production totale est de l'ordre de 1 500 tonnes par an, au troisième rang mondial derrière l'Allemagne (3 500 tonnes) et la Grande-Bretagne (3 000)<sup>17</sup>. Les usages se multiplient, avec l'apparition d'un nouveau débouché dans le tricotage en 1912. Sans être au cœur des centres textiles, les usines sont implantées dans des petites villes de deux régions de tradition cotonnière et lainieuse pour le territoire de la Haute-Normandie aux Ardennes, soyeuse pour le bassin lyonno-stéphanois. Leurs effectifs se comptent en centaines de salariés.

La Première Guerre mondiale est peu favorable à l'industrie de la soie artificielle. L'usine de Givet est en zone occupée par les Allemands pendant tout le conflit, au terme duquel elle finit en grande partie démontée. Celle de Fresnoy-le-Grand est détruite, puis transférée à Gauchy, en banlieue de Saint-Quentin. L'usine de Besançon est réquisitionnée par l'autorité militaire. Celle de La Voulte, arrêtée avant la guerre pour passer au procédé viscose, ne redémarre qu'en 1916. Arques, arrêtée un temps en 1915, repart avec une production réduite. Le manque de main-d'œuvre amène à un appel croissant au personnel féminin. La demande est cependant importante, tant la pénurie de matières naturelles incite à de nouveaux usages de la soie artificielle.

15. La famille Lumière ne figure pas parmi les souscripteurs ou administrateurs de cette nouvelle société ; Archives départementales du Rhône (ADR), 6Up1/205, Tribunal de commerce de Lyon, acte de formation, 28 juin 1907.

16. P. Vernus, *Art, luxe et industrie. Bianchini Férier, un siècle de soieries lyonnaises*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2006.

17. Données pour 1913, L. Guéneau, *La soie artificielle*, Paris, PUF, 1928, p. 65.

## L'extraordinaire croissance des années 1920

Après la guerre, la branche industrielle connaît la plus forte croissance de son époque. Les usages se multiplient. La soie artificielle concurrence aussi le coton. Elle se répand dans le tissage qui s'adapte à cette nouvelle fibre : lingerie féminine, doublures pour complets masculins, etc.<sup>18</sup> ; elle est aussi de plus en plus employée pour la fabrication des bas, portée par la mode de la jupe raccourcie. La production passe de 1,5 millier de tonnes par an en 1920, à 8 en 1925 et 18,5 en 1928<sup>19</sup>, tandis que les bénéfices et les cours boursiers des sociétés s'envolent.

Cette explosion de la consommation et des profits incite à une multiplication des sites de fabrication. Le CTA crée de nouvelles usines de viscose par l'intermédiaire de différentes filiales. La région lyonnaise reste privilégiée<sup>20</sup>, mais d'autres régions textiles sont également investies. En 1922, la Soie artificielle de La Voulte, rebaptisée du Sud-Est, implante une grande usine à Vaulx-en-Velin près de Lyon ; une Société nouvelle de soie artificielle en construit une à Saint-Aubin-lès-Elbeuf, près de Rouen. L'année suivante, la Société italienne de la viscose, rebaptisée albigoise, s'installe à Albi (Tarn). En 1924, le CTA fonde à Colmar, avec un capital de 50 millions de francs, la Soie artificielle d'Alsace. En 1925, il participe à hauteur de 60 %, aux côtés de fabricants soyeux de Lyon, de cotonniers des Vosges et de lainiers du Nord, à la formation de la Société nationale de la viscose qui, avec un capital record de 150 millions de francs, effectue à Grenoble le plus gros investissement industriel textile jamais réalisé. Le CTA s'engage aussi dans de nouveaux procédés de fabrication. D'une part, il crée en 1922 une société commune avec la Société chimique des usines du Rhône (SCUR), la Société pour la fabrication de la soie Rhodiaseta<sup>21</sup>, pour exploiter un procédé à l'acétate de cellulose qui fournit un fil de grande qualité, avec une très bonne tenue à l'eau qui doit favoriser son usage dans la lingerie, mais avec un prix de revient trois fois plus élevé que celui de la viscose. La SCUR se charge de la direction industrielle, le CTA de la commercialisation. La fabrication démarre en 1923 dans l'usine de Roussillon (Isère) de la SCUR, en basse vallée du Rhône ; une seconde usine est lancée en 1928 dans le quartier de Vaise à Lyon. La production est un gros succès : l'acétate de cellulose est très apprécié des maisons de haute couture. D'autre part, le CTA revient au procédé allemand au cuivre, avec l'exploitation de la licence du fil Bemberg destiné à la bonneterie fine par une nouvelle filiale, Le Cuprotextile, qui lance sa production à Roanne en 1926. Cette année-là, le CTA contrôle encore 80 % de la production française avec une quinzaine d'usines. Mais les concurrents se multiplient.

Les brevets originaux de la viscose sont tombés dans le domaine public dans les années 1920. Les importants profits réalisés par le CTA attirent de nombreux investisseurs français et étrangers. On recense trente-cinq usines en France en 1929<sup>22</sup>,

18. L. Robert, « L'industrie de la rayonne en France », *op. cit.*, p. 73.

19. A. Pinton, « La soie artificielle en 1930 », *Les Études rhodaniennes*, vol. 7, n° 3, 1931, p. 333-335. Malgré une telle hausse, la France régresse au cinquième rang mondial, dépassée par l'Italie et surtout les États-Unis largement *leaders*.

20. Sur l'importance de l'agglomération lyonnaise dans cette industrie, voir M. Laferrère, *Lyon, ville industrielle : essai d'une géographie urbaine des techniques et des entreprises*, Paris, PUF, 1960.

21. La raison sociale devient Rhodiaceta en 1934 après l'interdiction de toute référence à la soie naturelle.

22. A. Pinton, « La soie artificielle dans le monde d'après deux ouvrages récents », *Les Études rhodaniennes*, vol. 5, n° 2-4, 1929. p. 313.

quarante-six en 1931<sup>23</sup>, avec toujours un tropisme lyonnais. En 1923 se constitue ainsi la Société lyonnaise de soie artificielle qui associe le groupe néerlandais *Algemene Kunstzijde Unie (AKU)* à des partenaires locaux ; des fabricants textiles du Nord sont également présents au capital. Une première usine est implantée à Décines, à quelques centaines de mètres de celle du CTA à Vaulx-en-Velin. En 1925, le groupe belge Tubize se lance dans la fabrication en France d'acétate de cellulose, avec deux usines à Grand-Quevilly, près de Rouen, et à Vénissieux, près de Lyon. Le nord de la France et la Picardie restent également un territoire fécond, avec l'engagement du groupe néerlandais Breda en 1923 à Valenciennes, d'investisseurs français la même année dans la Soie de Compiègne en 1923, du groupe britannique Courtaulds en 1925 à Calais<sup>24</sup> – un centre de la dentelle textile déclinant –, etc. Mis à part le Sud-Ouest aquitain, presque toutes les régions françaises sont concernées. La société Allègre, Mondon et Cie, fondée à Paris en 1921, s'implante en basse vallée du Rhône, à Valence, mais aussi à Avignon. L'industriel d'origine polonaise Benno Borzykowski, déjà actif en Allemagne, a créé en 1923 la Borvisk française pour exploiter ses procédés en Bourgogne, à Nevers ; outre la qualité des eaux de la Loire, « la main-d'œuvre féminine y est bon marché et relativement abondante<sup>25</sup> ». La mise en service est prévue en 1925 pour une production d'une tonne par jour, avec 700 ouvriers et ouvrières. Dans une région charentaise encore plus à l'écart de l'industrie traditionnelle, le négociant en vieux métaux d'origine alsacienne Léon Goldenberg amorce en 1928, dans les locaux de l'arsenal de Rochefort-sur-Mer abandonné par la Marine, une vaste opération industrielle qui associe construction navale et production textile. Le fondateur de la Soie charentaise annonce vouloir employer à terme 2 500 personnes, dont 1 500 femmes, « de préférence veuves et victimes de guerre<sup>26</sup> ».

Alors que les usines ne comptaient que quelques centaines de salariés avant 1914, elles approchent ou dépassent le millier dans les années 1920. Izieux atteint 810 salariés en 1926, La Voulte 957. Parmi les nouvelles venues, Grenoble est à 1 052 en 1931, Décines à 1 607 et Vaulx, la plus grande de toutes, atteint 3 000. Cette nouvelle industrie emploie au total plusieurs dizaines de milliers de salariés en France<sup>27</sup>.

## Le lourd impact de la crise mondiale

La crise mondiale frappe durement l'industrie de la soie artificielle à partir de 1931. Les usages se sont développés, mais la production française a, avec la multiplication des investissements, augmenté encore davantage ; les prix de vente diminuent et une grande partie de la production doit être écoulee à l'étranger. Or, ces exportations s'effondrent. De nombreuses usines doivent fermer, temporairement ou

23. A. Albitreccia, « La situation des grandes industries textiles en France : coton, laine, soie, soie artificielle », *Annales de géographie*, n° 237, 1933, p. 246.

24. G. Jones, « Courtaulds in Continental Europe, 1920-1945 », in Id., *British Multinationals. Origins, Management, and Performance*, Aldershot, Gower, 1986, p. 119-136.

25. *Journal des finances*, 15 mai 1925.

26. *L'Express de Mulhouse*, 2 février 1929, p. 2.

27. Les statistiques industrielles de la Statistique générale de la France ne fournissent pas de données précises : les textiles artificiels n'y sont pas distingués des autres activités textiles. Aucune publication de l'époque n'évoque l'importance des effectifs.



définitivement. Les entreprises les plus faibles, souvent d'implantation plus récente, ne résistent pas. Certaines étaient fragiles dès le départ par leur constitution financière. La Borvisk, à Nevers, atteint bien une production de 1,2-1,5 tonnes par jour en 1927, mais l'usine ne tourne que cinq mois et demi pendant l'année. L'exercice se solde par de lourdes pertes, et les fondateurs sont remplacés par un groupe qui associe l'entreprise chimique Kuhlmann aux fabricants textiles Pérenchies et Dollfus-Mieg et Cie. À Rochefort, Goldenberg n'a même pas les moyens de finir les travaux. Dès novembre 1929, il est en cessation de paiements et doit céder ses droits sur l'arsenal et la Soie charentaise. L'usine de Nevers est arrêtée au début de 1931, après de lourdes pertes.

De nombreuses autres affaires disparaissent au cours de la période. La Soie de Compiègne, malgré la reprise en 1927 par une société britannique qui l'oriente vers la fabrication d'acétate de cellulose de haute qualité, atteint plus de 40 millions de pertes en 1931 et la faillite est prononcée en janvier 1933 ; la Société française de Tubize, bien qu'adossée à un important groupe belge, arrête ses usines en 1932.

Les sociétés dans l'orbite du CTA sont également touchées par la crise. L'usine de Saint-Aubin-lès-Elbeuf a fermé dès 1929, parce que l'eau de la Seine serait trop dure<sup>28</sup>. Le fil Bemberg produit par Le Cuprotexile à Roanne ne s'avère pas rentable et l'usine est abandonnée en 1931. Il en est de même pour l'usine de Vals de l'Ardéchoise de la viscose. D'autres, comme celles d'Albi ou de La Voulte, sont arrêtées cette année-là de manière provisoire. Elles reprennent leur production quelques mois plus tard avec des effectifs réduits : La Voulte passe ainsi de 1 031 salariés en 1931 à 211 en 1936. Plusieurs des usines fermées ont mobilisé des investissements considérables qui ont servi quelques années à peine.

Des milliers d'ouvriers et d'ouvrières sont licenciés en 1931-1932. Dans une période où les faillites et liquidations sont légion, la presse nationale comme régionale ne s'en fait guère l'écho. Seul le quotidien communiste *L'Humanité* consacre dès décembre 1930 un article de première page aux « licenciements massifs dans la soie artificielle », avec 700 ouvriers « jetés sur le pavé » dans l'Aisne par la Soie d'Aubenton, 135 travailleurs mis au chômage par la Soie de Valenciennes, après les 500 licenciements déjà signalés à Nevers. Ensuite, des entrefilets annoncent 2 000 ouvriers licenciés à La Voulte<sup>29</sup> ou à Albi<sup>30</sup>.

## Une nouvelle main-d'œuvre féminisée et migrante

L'industrie de la soie artificielle est une industrie de main-d'œuvre. La filature requiert en effet de nombreuses manipulations. Pour le principal procédé viscose<sup>31</sup>, il faut d'abord préparer la pâte à bois, à partir de copeaux de bois cuits sous pression avec du bisulfite de chaux. La pulpe est ensuite lavée, blanchie à l'hypochlorite et

28. D'après le site de la ville, [www.ville-saint-aubin-les-elbeuf.fr/Histoire7.html](http://www.ville-saint-aubin-les-elbeuf.fr/Histoire7.html).

29. *L'Humanité*, 5 juin 1931, p. 4.

30. *L'Humanité*, 1<sup>er</sup> mai 1932, p. 2.

31. Le résumé qui suit s'appuie sur un ouvrage de 1943 ; L. Robert, « L'industrie de la rayonne en France », *op. cit.*, p. 28-30. Le procédé ne semble pas avoir connu de bouleversements majeurs depuis ses origines.

tamisée pour obtenir une feuille continue qui est séchée sur des cylindres chauffés. Ces feuilles, coupées à des dimensions déterminées, sont trempées dans des bacs avec une solution de soude caustique puis pressées. La masse pâteuse d'alcali-cellulose ainsi obtenue est désagrégée dans des déchiqueteuses pour prendre l'aspect d'une substance floconneuse, enfermée pendant quarante-huit heures dans des récipients en tôle, avant d'être mélangée dans des barattes mobiles à du sulfure de carbone. La réaction est arrêtée quand le xanthogénate de cellulose prend une couleur rouge orangé. Il est alors dissous pendant trois heures avec une solution de soude caustique dans des chaudières à double enveloppe appelées mixeurs. La viscosité, obtenue par passage dans des filtres presse, est, après un temps de repos, poussée sous pression à travers des filières dans un bain de coagulation avec de l'acide généralement sulfurique, dans lequel les filaments se solidifient. Le fil de couleur jaune sale, visqueux et sans éclat, doit encore être lavé, désulfuré, passé au bain de chlore, essoré et séché.

En dehors des techniciens en charge de l'entretien, la qualification requise dans cette industrie est assez limitée pour une grande partie du personnel. De nombreuses tâches de manutention sont accomplies par des manœuvres<sup>32</sup>. Dans les années 1920, la meilleure résistance du fil amène à rechercher la quantité plus que la qualité de la main-d'œuvre. Pour l'attirer et la fixer, les entreprises construisent de vastes cités ouvrières à proximité des usines. À défaut d'archives du personnel, les listes nominatives des recensements permettent d'identifier les salariés logés dans des cités, comme celles des usines de la Soie artificielle du Sud-Est (SASE)<sup>33</sup>. À Vaulx-en-Verin, en 1931, parmi les 1 343 habitants des cités de la soie, près de neuf dixièmes sont déclarés ouvriers, « ouvriers en soie » ou manœuvres, pour la plupart dans la « grande cité » comprenant vingt immeubles collectifs de quatre étages. On recense par ailleurs une dizaine de cadres (chef de fabrication, chef du personnel, ingénieurs, chimistes), une quarantaine d'employés de bureau, une vingtaine de contremaîtres, et des techniciens divers (ajusteurs, chaudronniers, électriciens, forgerons, maçons, mécaniciens, serruriers, verriers, etc.), plutôt logés dans la « petite cité » composée de quatre-vingt-dix-sept maisons jumelles. À La Voulte, dans les cités<sup>34</sup> qui rassemblent en 1931 533 salariés, soit un peu plus de la moitié de l'effectif de l'usine, on ne relève que trois ingénieurs, sept contremaîtres, quelques employés et techniciens divers.

En 1936, avec la crise, le nombre de salariés logés dans les cités a chuté de plus de moitié à Vaulx, encore plus que le nombre d'habitants qui a diminué d'un tiers. À La Voulte, où l'usine a été arrêtée un temps en 1931, le personnel logé a été, comme l'ensemble des effectifs, quasiment divisé par cinq, alors que le nombre d'habitants a diminué de moitié seulement. L'encadrement, mis à part un contremaître, a disparu. Les logements se sont ouverts à des résidents extérieurs, militaires ou employés communaux à Vaulx, employés ou retraités des chemins de fer PLM à La Voulte notamment.

32. E. Klein, « Les lésions oculaires dans les fabriques de soie artificielle », *Archives d'ophtalmologie*, n° 45, 1928, p. 686-693.

33. En 1935, la société devient la TASE, Textile artificiel du Sud-Est. Les recensements sont accessibles en ligne sur le site des Archives municipales du Rhône et de l'Ardèche.

34. Cités nouvelles, Cité Joseph-Gillet et Cité Joannard.

La part des femmes parmi les salariés logés est importante, sans être jamais majoritaire. À Vaulx, elle est maximale, à 47 %, en 1926, dans un effectif encore restreint, pour tomber à 35 % en 1931 et 31 % en 1936. En revanche, à La Voulte, les femmes sont proportionnellement un peu moins victimes de la crise, avec une part dans des effectifs très réduits qui passe de 36 % en 1931 à 46 % en 1936. L'encadrement est exclusivement masculin, sauf une contremaîtresse à Vaulx en 1926. Les femmes sont, à quelques employées de bureau près, toutes ouvrières. Au départ, elles sont presque toutes épouses, filles, belles-filles, etc., de salariés de l'usine. Des familles entières y travaillent. À Vaulx, on compte 2,8 salariés par ménage en 1926. Le ratio se réduit à 2,0 en 1931 ; à peine un tiers des « chefs de famille » hommes ont alors une épouse qui travaille à l'usine. La non-activité féminine ne se réduit pas à l'encadrement. En 1936, il n'y a plus qu'1,2 salarié par ménage ; alors que des maris sont maintenant sans emploi ou travaillent ailleurs, seule l'épouse ou un enfant travaille à l'usine.

Les Français ne sont pas majoritaires dans les cités. À Vaulx, s'ils représentaient 40 % des habitants et seulement 30 % des salariés logés en 1926, dans la mesure où ils sont plus souvent en famille que les étrangers<sup>35</sup>, la proportion tombe à 18 % des salariés en 1931 et elle ne remonte à 40 % en 1936 qu'avec des effectifs plus réduits. À La Voulte, la part des Français au sein de la population ouvrière est plus importante (45 % en 1931), mais ne devient écrasante (83 %) que dans l'effectif très réduit de 1936. Cette évolution ne s'explique pas par des naturalisations : très rares sont les Français nés à l'étranger en 1936.

Les Français n'ont pas, pour autant, des origines locales. À Vaulx, seul un sur dix en 1931 est né dans l'agglomération lyonnaise<sup>36</sup>. Mais deux tiers sont originaires d'un bassin de recrutement de 200 km environ<sup>37</sup>. Ils sont souvent issus de bourgs ou petites villes, cette nouvelle industrie récoltant les fruits de l'exode rural à l'échelle régionale. À La Voulte, le recrutement est beaucoup plus concentré, avec, parmi les Français, près de trois quarts d'Ardéchois, témoignant, au-delà d'un noyau issu du canton de La Voulte, d'une grande diversité d'origines rurales du nord au sud du département ; les autres viennent dans une grande majorité des départements voisins.

À Vaulx, l'écrasante majorité des étrangers étaient en 1926 des Italiens, suivis de très loin par les Espagnols. En 1931, la population élargie s'est transformée et diversifiée : une douzaine de nationalités différentes sont représentées. Les Italiens restent en tête, mais les Hongrois, les Polonais et, à un degré moindre, les Russes font une spectaculaire percée. On retrouve en 1931 les mêmes nationalités européennes prédominantes parmi l'étude disponible sur les habitants de la cité d'Échirrolles<sup>38</sup> de la Société nationale de la viscosse, qui accueille plutôt les

35. L'étude faite par Sylvie Schweitzer et son équipe pour l'ensemble des habitants est complétée ici, à partir de la même source, pour les seuls salariés ; S. Schweitzer, É. Elongbil-Ewane, D. Berbagui, R. Chaplain, L. Prempain *et al.*, « Rhône-Alpes. Étude d'une région et d'une pluralité de parcours migratoires, 19<sup>e</sup>-20<sup>e</sup> siècle », 2008, p. 24-27. En ligne : halshs-00373414.

36. La proportion est d'un peu plus d'un quart nés dans l'agglomération grenobloise parmi les habitants français de la cité d'Échirrolles. Voir K. Gazania, « La population de la Cité Viscose de 1926 à nos jours, ou le processus d'intégration d'une population immigrée et ouvrière à Échirrolles », mémoire de maîtrise d'histoire, dir. A.-M. Granet-Abisset et Y. Lequin, Université Lyon 2, 1994, p. 14.

37. 161 sur 243 sont nés dans l'Ain, Allier, Ardèche, Cantal, Côte-d'Or, Doubs, Drôme, Gard, Isère, Loire, Haute-Loire, Puy-de-Dôme, Rhône, Saône-et-Loire, Savoie, Haute-Savoie.

38. K. Gazania (« La population de la Cité Viscose de 1926 à nos jours... », *op. cit.*), comme l'équipe de Sylvie Schweitzer, ne fournit pas de données sur les seuls salariés.

populations ouvrières étrangères, par opposition à celle de Beauvert implantée sur la commune de Grenoble. À La Voulte, la colonie espagnole est la plus importante en 1931, suivie de loin par les Grecs ou Turcs, dont les noms suggèrent qu'ils sont presque tous d'origine arménienne<sup>39</sup>, et les Autrichiens. En revanche, les Italiens sont peu nombreux.

En 1936, si la part des Italiens et même des Russes a augmenté à Vaulx, celle des Hongrois et des Polonais s'est effondrée par leur départ de la cité, et probablement de la région<sup>40</sup>. De même, à La Voulte, seuls quelques ménages italiens et espagnols ont conservé un emploi ; les autres communautés, notamment arméniennes, ont disparu<sup>41</sup>. Certaines catégories d'étrangers ont été plus que d'autres victimes des licenciements massifs de la période.

Les familles étrangères, lorsqu'elles n'ont pas disparu de la cité, travaillent moins pour l'usine qu'au cours de la séquence précédente. Ainsi, à Vaulx, les Martinez, originaires de la province de Murcie en Espagne, qui travaillaient en 1926 au complet pour la SASE, père, mère et quatre enfants âgés de 14 à 22 ans, ne comptent plus que deux salariés, le père et le fils, en 1931 ; la mère ne travaille plus et les trois filles ont quitté le foyer. En 1936, le père, âgé de 63 ans, travaille encore, mais le fils est devenu manœuvre dans une autre entreprise. Les « pensionnaires » extérieurs à la famille, qui s'ajoutaient à de nombreux ménages étrangers, ont également disparu.

**Tableau 1 – Répartition par nationalité des habitants des cités SASE/TASE de Vaulx-en-Velin et des salariés de l'usine logés dans la cité**

	1926		1931		1936	
	Habitants	Salariés	Habitants	Salariés	Habitants	Salariés
Français	39,8 %	30 %	22,6 %	18,2 %	47,3 %	40 %
Italiens	48,6 %	59 %	27,3 %	29,9 %	32,9 %	34,5 %
Hongrois	0 %	0 %	16 %	17,9 %	1,7 %	2,6 %
Polonais	1,5 %	1,7 %	15,9 %	16,8 %	4 %	4,8 %
Russes	0,5 %	0,7 %	6,8 %	7 %	6,5 %	10,5 %
Espagnols	8,5 %	7,7 %	6,9 %	5,4 %	4,7 %	5,6 %
Autres	1,1 %	0,9 %	4,6 %	4,9 %	3 %	1,9 %
Effectifs	959	583	3 046	1 343	1 986	621

Sources : Pour les habitants : S. Schweitzer *et al.*, « Rhône-Alpes. Étude d'une région... », *op. cit.*, tableau p. 16, pour les salariés : Archives départementales du Rhône, 6M 642, 690, 693, 739.

39. Trois seulement sont explicitement inscrits comme Arméniens. Cette communauté est, dans sa remontée de la vallée du Rhône depuis Marseille, très présente en Ardèche comme dans la Drôme. Voir J.-L. Huard, « La présence arménienne dans l'entre-deux-guerres dans la région Rhône-Alpes », *Hommes et migrations*, n° 1265, 2007, p. 38.

40. Les sources disponibles ne permettent pas de savoir ce qu'ils sont devenus.

41. À Échirrolles, les différentes nationalités semblent avoir mieux résisté, mais les données ne portent que sur les habitants.

**Tableau 2 – Répartition par nationalité  
des habitants de la cité d'Échirolles, Isère**

	<b>1931</b>	<b>1936</b>
Français	9,3 %	30,3 %
Italiens	25,3 %	18 %
Hongrois	24,3 %	13,7 %
Polonais	6,1 %	11 %
Russes	9,6 %	8,3 %
Espagnols	18,5 %	6,5 %
Autres	6,9 %	12,2 %
Effectifs	1 692	1 240

Source : K. Gazania, « La population de la Cité Viscose de 1926 à nos jours... », *op. cit.*, annexe tableau A.

**Tableau 3 – Répartition par nationalité des habitants  
des cités de La Voulte-sur-Rhône,  
salariés de l'usine SASE/TASE**

	<b>1931</b>	<b>1936</b>
Français	45,0 %	82,9 %
Autrichiens	9,6 %	0,9 %
Hongrois	3 %	0 %
Espagnols	22 %	7,2 %
Italiens	4,9 %	7,2 %
Grecs, Turcs, Arméniens	12,6 %	0 %
Autres	2,9 %	1,8 %
Effectifs	1 120	468

Sources : Archives départementales de l'Ardèche, 6M227 et 263.

La quasi-totalité des étrangers occupent des situations d'ouvriers ou équivalents. Il n'y a qu'en 1931 où, à Vaulx, apparaissent un chimiste et trois contremaîtres russes, deux employés italiens et un chef mécanicien suisse.

Existe-t-il des filières locales d'immigration, comme dans d'autres communautés de travail étrangères<sup>42</sup> ? À Vaulx, les données incomplètes sur les lieux de naissance à l'étranger suggèrent, pour l'Italie, une prédominance du nord-est (Frioul, Vénétie) en 1931<sup>43</sup>. Une dizaine de familles sont ainsi originaires de la ville de Valstagna

42. Voir, pour les Italiens, J. Rainhorn, *Paris, New York : des migrants italiens, années 1880-années 1930*, Paris, CNRS Éditions, 2005 et M. Martini, *Bâtiment en famille. Migrations et petite entreprise en banlieue parisienne au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, CNRS Éditions, 2016. Voir également, pour les Tunisiens de l'après-guerre, A.-S. Bruno, *Les chemins de la mobilité. Migrants de Tunisie et marché du travail parisien depuis 1956*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2010.

43. Pour les autres nationalités, par exemple hongroise ou polonaise, le lieu de naissance n'est presque jamais mentionné.

(province de Vicence), dont la population de 5 281 habitants en 1921 est tombée à 3 404 en 1931 avec l'émigration. Mais ce n'est qu'une filière parmi bien d'autres. À la cité d'Échirolles, le sud de l'Italie domine en 1931, alors que la Vénétie arrive au contraire en tête dans une population très renouvelée en 1936. Pour les Hongrois, à défaut de données en 1931, parmi la quinzaine qui restent salariés en 1936, plus de la moitié sont originaires de la ville de Sarvar, dans l'ouest du pays. On retrouve massivement cette origine parmi les résidents hongrois de la cité d'Échirolles, à la hauteur de deux tiers en 1931<sup>44</sup>. Cette ville a abrité une importante usine de soie artificielle implantée en 1905 par Chardonnet, reprise en 1912 par le groupe belge Tubize. Avec une production destinée à 85 % à l'exportation, la cherté de l'alcool industriel, fortement taxé en Hongrie, l'a amenée à fermer brutalement en 1926, laissant 1 500 ouvriers sur le carreau. Une partie a été reclassée dans les usines françaises alors en pleine croissance<sup>45</sup>.

Comme dans d'autres secteurs, le logement en cité vise à assurer une certaine stabilité de la main-d'œuvre. Elle est toutefois très réduite chez les étrangers. Même chez les Français, leur meilleure résistance statistique à la crise occulte une forte mobilité interne qui n'est cependant pas propre à cette industrie<sup>46</sup>. Ainsi, à Vaulx, si près d'une centaine de ménages français de 1936 étaient déjà présents en 1931, un peu plus ne l'étaient pas. Les licenciements n'ont pas empêché que la main-d'œuvre se renouvelle. Seules une vingtaine de familles étaient présentes aux trois recensements, pour une bonne part des membres de l'encadrement. Et encore, certaines y ont laissé des plumes. Ferdinand Callamard, contremaître en 1931, est déclaré manœuvre sans employeur en 1936, à 39 ans. Seule sa femme travaille encore à l'usine comme ouvrière. De même, chez les Médina, originaires d'Algérie, alors que le père et les trois enfants âgés de plus de 14 ans étaient ouvriers en 1926, seul le père travaille comme maçon en 1931 ; les deux aînés ont désormais quitté le foyer et une fille âgée de 19 ans est sans emploi. En 1936, le père est à son tour, à 63 ans, déclaré maçon sans emploi et une fille cadette, âgée de 16 ans, est employée comme ouvrière.

Il semble exister quelques possibilités limitées d'ascension sociale. Les ingénieurs et chimistes, dotés d'une formation supérieure, n'ont pas occupé d'autres fonctions. En revanche, parmi la trentaine des contremaîtres ou chefs d'équipe en poste en 1931 ou 1936, plusieurs apparaissent comme ouvriers à l'usine dans les recensements précédents. C'est le cas en 1926 de Ferdinand Calamard, fils d'un cultivateur de Genas (Rhône). Il en est de même en 1936 pour Prosper Armand Talobre, fils d'un maréchal-ferrant de la Haute-Loire, qui était désigné comme manœuvre à 45 ans, en 1931. D'autres ont dû faire le même parcours en rejoignant l'industrie de la soie artificielle. Si Antoine Vielly, fils d'un apprêteur de Tarare, apparaît en 1931 pour la première fois à Vaulx comme contremaître, il était ouvrier en soie à son mariage à Villeurbanne en 1908. Les possibilités de promotion restent cependant limitées dans une industrie qui emploie massivement une main-d'œuvre peu qualifiée.

44. K. Gazania, « La population de la Cité Viscose de 1926 à nos jours... », *op. cit.*, p. 26.

45. En revanche, la petite colonie hongroise de La Voulte n'en compte pas.

46. Sur l'instabilité de la main-d'œuvre dans une tout autre branche, voir, parmi d'autres, l'étude d'A.-S. Beau sur un grand magasin lyonnais : *Un siècle d'emplois précaires. Patron-ne-s et salarié-e-s dans le grand commerce (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Payot, 2004.

## La faible prise en compte des dégâts sanitaires d'une industrie

Cette industrie, qui utilise des produits chimiques agressifs, suscite certaines inquiétudes sanitaires, même si le risque a longtemps été sous-estimé dans le monde entier<sup>47</sup>. C'est seulement comme fabrication « au moyen de collodion », produit explosif et inflammable non utilisé dans le principal procédé viscosé, que la soie artificielle relève de la première classe des établissements dangereux, insalubres et incommodes, qui doivent être éloignés des habitations d'après la loi de 1917<sup>48</sup>. En France, dans l'entre-deux-guerres, l'Académie de médecine s'est toutefois saisie à plusieurs reprises des dégâts sanitaires causés par cette industrie et plusieurs thèses de doctorat y ont été consacrées<sup>49</sup>. Pour le principal procédé viscosé, l'acide sulfurique employé dans les bains du métier à filer suscite par projection de gouttelettes des brûlures et des ophtalmies. L'hydrogène sulfuré qui se dégage alors dans les bains d'acide sulfurique est un gaz irritant qui affecte les appareils respiratoire et digestif, le système nerveux, etc. Le sulfure de carbone émis au cours de plusieurs opérations est un solvant qui provoque une intoxication spécifique, avec des réactions hématisques et des troubles neurologiques.

Sans pouvoir mesurer l'impact sanitaire effectif du travail dans l'industrie de la soie artificielle, les thèses de médecine énumèrent les effets pathologiques des différents produits chimiques. Celle soutenue à Lyon en 1935, en se référant à un rapport non publié fait par son directeur, le professeur Étienne Martin, dans le cadre d'une mission pour le ministère du Travail sur « la protection de la santé des ouvriers dans les fabriques de soie artificielle », évoque le fait que, dans les ateliers les plus exposés, « les ouvriers présentent tous des maux d'estomac, de la diarrhée, par intervalles, de l'inappétence. [...] La déglutition des produits acides résultant de l'acide sulfurique, à l'état vésiculaire, dans l'atmosphère qui voisine les cuves, paraît être la cause de ces maux d'estomac<sup>50</sup> ». L'auteur indique avoir pu lui-même interroger « un certain nombre d'ouvriers, pour la plupart des étrangers, qui ont tous fait les mêmes déclarations ». Sur l'un d'entre eux venu en consultation de médecine générale, un diagnostic de « syndrome épigastrique douloureux précoce » a été établi.

Une communication à l'Académie de médecine en 1932 conclut de manière rassurante que « les moyens de protection, mis en œuvre dans les usines qui produisent la soie artificielle par le procédé à la viscosé, bien installées, paraissent

47. Voir P. D. Blanc (*Fake Silk. The Lethal History of Viscose Rayon*, New Haven, Yale University Press, 2016), qui montre que le danger neurologique du sulfure de carbone, bien documenté notamment en France depuis le XIX<sup>e</sup> siècle pour son usage dans la vulcanisation du caoutchouc, a été longtemps ignoré pour la soie artificielle.

48. Décret du 24 décembre 1919, *Journal officiel de la République française*, 30 décembre 1919, p. 15345-15362.

49. É. Chalençon, *Du sulfocarbonisme professionnel dans l'industrie de la soie artificielle*, Université de Lyon, Faculté de médecine et de pharmacie, 1927 ; A. Rolin, *Les accidents et maladies professionnelles dans l'industrie de la soie artificielle à la viscosé*, Faculté de médecine et de pharmacie de Lyon, Lyon, Bosc Frères, 1935 ; J.-J.-R.-H. Six, *Les maladies professionnelles dans l'industrie de la soie artificielle*, Faculté de médecine de Paris, 1937 ; P. D. Blanc (*Fake Silk...*, *op. cit.*, p. 231 et 233) ne cite, pour la période, que la thèse de Chalençon (p. 231, n. 51) et un article dans une revue d'ophtalmologie (E. Klein, « Les lésions oculaires... », art. cité, p. 686-693).

50. A. Rolin, *Les accidents et maladies professionnelles dans l'industrie...*, *op. cit.*, p. 48-49.

suffisants pour que les ouvriers ne soient plus exposés à des risques d'intoxication professionnelle<sup>51</sup> ». Les émanations peuvent être limitées par une ventilation artificielle, à condition de disposer de cheminées assez hautes pour évacuer les gaz, par des procédés chimiques de neutralisation, ou par une réduction des manipulations manuelles par la mécanisation. Les auteurs reconnaissent toutefois que ce n'est que « lorsqu'un procédé de destruction complète de l'hydrogène sulfuré et de ses produits d'oxydation [...] aura été découvert [...] [qu']aucune cause grave d'inconfort ou d'insalubrité ne devra[it] subsister ». L'Académie décide, à l'initiative d'un professeur de clinique ophtalmique, de nommer une commission qui débouche l'année suivante sur l'adoption d'un vœu invitant « l'inspection du Travail [à] exercer une surveillance active dans les usines de soies artificielles et impose[r] aux industriels qui les dirigent toutes les mesures propres à supprimer les accidents et les inconforts dont elles pourraient être la cause, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur<sup>52</sup> ».

## Des mouvements sociaux peu nombreux mais de grande ampleur

Un dépouillement des *Statistiques des grèves* de l'Office du Travail permet de recenser, entre 1907 et 1935<sup>53</sup>, trente-deux mouvements sociaux dans l'industrie de la soie artificielle<sup>54</sup>. Cela ne représente que 1 % des grèves dans l'industrie textile<sup>55</sup>, soit une proportion plus faible que celle de ses effectifs dans la branche, au moins à la fin de la période<sup>56</sup>. L'industrie textile n'est pourtant pas la moins agitée, puisqu'elle concentre en moyenne – assez fluctuante (Tableau 4) – un peu moins de 15 % de l'ensemble des conflits sociaux recensés dans la période, soit plus que sa part dans la seule main-d'œuvre industrielle (12 %).

La soie artificielle compte cependant des mouvements importants, qui engagent souvent plusieurs centaines de grévistes. Les deux premiers recensés ont lieu, en 1907 et en 1908, dans l'usine mère de Besançon, qui commence alors à connaître des difficultés. Vals et Izieux suivent dès 1908, La Voulté dès 1911, Givet en 1913. Les grèves s'interrompent pendant la guerre, alors que le textile occupe le premier rang de conflits moins nombreux. Ils reprennent en 1919, à Arques notamment. Ils sont les plus fréquents dans les années 1926-1929, dans des usines du CTA comme Colmar, Gauchy ou Grenoble, mais aussi dans des entreprises concurrentes, en particulier à Nevers à six reprises. Les derniers sont recensés dans des usines secondaires en 1931, avant de s'interrompre avec la grande crise, dans un contexte

51. P. Cazeneuve, A. Morel et H. L. de Leeuw, « L'hygiène et l'industrie des soies artificielles », *Bulletin de l'Académie nationale de médecine*, séance du 14 juin 1932, p. 819.

52. *Bulletin de l'Académie nationale de médecine*, séance du 21 février 1933, p. 223.

53. *Statistique des grèves et des recours à la conciliation et à l'arbitrage survenus pendant l'année...*, Paris, Office du travail, 1894-1939. La collection s'arrête à cette année-là avec un volume paru en 1939. Les années 1920, 1921 et 1922 manquent sur Gallica : gallica.bnf.fr/ark:/12148/cb32872718z/date.

54. Sous réserve que la mention « soie artificielle » apparaisse bien ; ce n'est pas le cas pour la grève d'Izieux en 1923, avec la seule mention « idem » après une grève dans une filature de soie naturelle.

55. « Industrie textile proprement dite », hors « Travail des étoffes, vêtement ».

56. Si l'on considère que les effectifs de la soie artificielle doivent, avec quarante-six usines en 1931, dépasser 25 000 salariés, ils représenteraient au moins 3 % des 827 647 salariés de l'industrie textile cette année-là.



général de reflux de la conflictualité. Le mouvement social est à l'époque plutôt offensif que défensif. Les revendications les plus fréquentes, outre les protestations contre les renvois d'ouvriers, concernent les demandes d'augmentation de salaires et s'expriment plutôt dans des conjonctures favorables. Plus de la moitié des grèves (17 sur 32) se terminent néanmoins par des échecs, en particulier dans les années 1927-1931, ou par des revalorisations très inférieures aux demandes. Plusieurs mouvements impliquent fortement les nombreuses ouvrières discriminées par des salaires plus bas.

**Tableau 4 – Part des grèves de la soie artificielle et du textile dans l'ensemble des grèves**

	Soie artificielle	Textile	Pourcentage Textile/Total	Total
1907	1	247	20,4 %	1 208
1908	1	129	12,0 %	1 073
1909	2	198	19,3 %	1 025
1910	0	292	19,4 %	1 502
1911	2	203	13,8 %	1 471
1912	1	137	12,3 %	1 116
1913	1	181	16,9 %	1 073
1914	0	117	17,4 %	672
1915	0	25	25,5 %	98
1916	0	62	19,7 %	315
1917	0	161	23,1 %	696
1918	0	112	22,4%	499
1919	2	258	12,2 %	2 111
1920	s.i.	s.i.	s.i.	1 911
1921	s.i.	s.i.	s.i.	570
1922	s.i.	s.i.	s.i.	694
1923	0	129	11,6 %	1 114
1924	2	96	8,9 %	1 083
1925	1	80	8,6 %	931
1926	5	149	9 %	1 660
1927	3	59	14,9 %	396
1928	2	77	9,4 %	816
1929	5	96	7,9 %	1 213
1930	2	126	11,5 %	1 093
1931	2	42	14,7 %	286
1932	0	51	14,1 %	362
1933	0	66	19,2 %	343
1934	0	67	17,4 %	385
1935	0	70	18,6 %	376

Source : *Statistiques des grèves...*, *op. cit.* (s.i. : sans indication).

Le dépouillement complémentaire de *L'Humanité*, seul grand quotidien à les évoquer<sup>57</sup>, permet d'avoir des informations supplémentaires, même si elles sont orientées, sur quelques conflits. En 1909, à Vals, le licenciement de deux membres du bureau syndical, alors qu'ils s'apprêtaient à réunir une assemblée générale, a suscité un arrêt de travail collectif. L'intransigeance patronale débouche sur une grève en faveur d'une augmentation de salaire et d'une réduction du temps de travail<sup>58</sup>. Malgré l'intervention du juge de paix d'Aubenas, le mouvement dure plus d'un mois. La direction, prête à céder sur certaines revendications, maintient son refus de traiter avec « le syndicat<sup>59</sup> ». Elle consent à une légère augmentation des salaires, alors que les ouvriers congédiés, embauchés ailleurs, renoncent à réintégrer. Après 1920, le quotidien devenu communiste relate les actions de la CGTU en général et de sa Fédération unitaire du textile en particulier. En 1923, il annonce qu'une grève d'une semaine à l'usine d'Izieux « s'est terminée par un échec, du fait de la lâcheté des ouvriers français. Cinquante camarades grecs et espagnols quittent volontairement le pays, plutôt que de rentrer vaincus<sup>60</sup> ». En revanche, en 1925, le conflit à Feyzin débouche, après dix jours, sur la signature d'une convention collective entre le comité de grève et la direction, en présence de l'inspecteur du travail, qui prévoit 5 % d'augmentation des salaires, la semaine de 48 h, l'absence de renvoi pour fait de grève<sup>61</sup>, etc. D'après *L'Humanité*, la nouvelle organisation des salariés au sein du syndicat unitaire aurait permis la victoire. En 1926, à La Voulte, une grève est déclenchée à la suite du renvoi de trois responsables syndicaux, avec des revendications également salariales. La direction répond par un *lock-out* de l'usine. « Sur les 1 800 grévistes<sup>62</sup>, un grand nombre sont italiens, arméniens et espagnols, ce sont les plus résolus et les plus décidés. L'élément français composé surtout de filles de paysans recrutées dans les villages et amenées à l'usine en autocars ne possède aucune conscience de classe ; c'est le point faible de la grève<sup>63</sup>. » En 1928, une « grève de solidarité » se déclenche à Grenoble : les ouvrières de l'atelier du flottage, qui avaient obtenu le renvoi d'une contremaîtresse, lancent un mouvement de protestation contre le renvoi qui a suivi de trois surveillantes, considérées comme « des meneuses<sup>64</sup> ». *L'Humanité* souligne l'engagement d'« un grand nombre de travailleuses italiennes ».

En pleine crise, le journal communiste évoque un conflit en 1932 à Albi<sup>65</sup>. Les moulineuses croisent les bras pour protester contre une baisse de leur prime de production ; elles ne reprennent le travail qu'après avoir reçu des assurances de leur chef de service ; quelques jours plus tard, les ouvriers de l'atelier de flottage en font autant après la suppression de leur prime, mais, faute d'adhésion au « syndicat

57. Le même dépouillement sur Gallica du quotidien socialiste *Le Populaire*, fondé en 1920 après la scission, ne permet de repérer que quelques rares mentions factuelles de conflits.

58. *L'Humanité*, 27 mars 1909, p. 3-4 et 30 mars 1909, p. 4.

59. *L'Humanité*, 9 avril 1909, p. 3, dernier article publié, qui ne précise pas la nature du syndicat, mais l'article du 30 mars indique que les grévistes défilent en chantant *L'Internationale*.

60. *L'Humanité*, 12 mai 1923, p. 2.

61. *L'Humanité*, 4 octobre 1925, p. 5.

62. L'Office du travail n'en recense que quatre-vingt-neuf dans une usine de 1 200 salariés !

63. *L'Humanité*, 29 août 1926, p. 6.

64. *L'Humanité*, 8 mars 1928, p. 2. Voir à ce sujet A. Moutet, *Les logiques de l'entreprise. La rationalisation dans l'industrie française de l'entre-deux-guerres*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1997, p. 151.

65. Non recensé par l'Office du travail.

unitaire », ils cèdent face à la menace d'un appel à la police<sup>66</sup>. En 1934, une grève sur le tas éclate à l'usine de Vaulx<sup>67</sup>, pour protester notamment contre l'application d'un système de travail inspiré des méthodes Bedaux<sup>68</sup>. Le correspondant de *L'Humanité* souligne les difficultés « à faire pénétrer notre propagande syndicale dans les bagnes de la soie artificielle. Quand, avec beaucoup de peine, un noyau est créé, les services de police et de mouchardage arrivent dépister les camarades actifs qui sont immédiatement jetés à la rue et expulsés s'il s'agit de camarades immigrés<sup>69</sup> ». Ce mouvement est le prélude d'un long et dur conflit de deux mois à Vaulx, en avril-mai 1936, avant la grande vague des grèves du Front populaire<sup>70</sup>. Après qu'une brutale intervention policière lors d'une manifestation a relancé le mouvement et que la préfecture est intervenue, un accord est conclu entre la direction et une délégation des grévistes qui prévoit une augmentation salariale, un remplacement du système Bedaux par un système plus simple à primes fixes et mobiles, la fourniture de lunettes, de gants en caoutchoucs et d'un litre de lait par jour – une boisson supposée, selon une croyance répandue à l'époque, atténuer les effets de nombreux produits toxiques. En septembre 1936, dans l'esprit du Front populaire, l'usine de la Rhodiaceta à Lyon-Vaise fonctionne sous le contrôle d'un comité de direction nommé par les grévistes. Le travail reprend après deux semaines de conflit et l'évacuation de l'usine, sur la base d'un accord conclu à la préfecture<sup>71</sup>. Les tensions restent fortes dans les années suivantes. En novembre 1938, à la suite d'une grève générale très suivie, les directions de la Rhodiaceta, de Vaulx et Décines décident le renvoi de tous les délégués syndicaux<sup>72</sup>. Si, avec l'implication d'instances de conciliation, le dialogue social, souvent refusé au départ par les patrons, a pu s'établir, la répression du mouvement syndicale reste forte.

La croissance extraordinaire de l'industrie des textiles artificiels a suscité beaucoup de faux espoirs et de drames sociaux. Mais, après ses sommets au cours des années 1920, la branche resserrée s'est stabilisée dans les années 1930 autour du noyau dur du Comptoir des textiles artificiels ; elle a connu un boom sous l'Occupation avec la pénurie de matières naturelles et a bien résisté à la percée des textiles synthétiques dans l'après-guerre. Regroupée sous l'égide de Rhône-Poulenc en 1961, elle a un temps contribué à la rentabilité du groupe chimique, avant d'être considérée comme un fardeau dans les années 1970-1980.

Cette industrie a, pendant sa décennie glorieuse, suscité des investissements considérables, parfois éphémères avec la surproduction qui en a résulté, dans de nombreuses régions françaises. Des populations éloignées, rurales ou étrangères, ont été attirées dans les cités ouvrières. Parmi elles, on comptait de nombreuses femmes, épouses ou non de salariés de l'usine, pour des tâches peu qualifiées, sous-payées par rapport à celles des hommes plus souvent techniciens. Les conditions de travail, dans les vapeurs d'acides, étaient très dures. Dans la trilogie d'Albert Hirschmann,

66. *L'Humanité*, 16 août 1932, p. 5.

67. Non recensée également par l'Office du travail.

68. Voir A. Moutet, *Les logiques de l'entreprise...*, *op. cit.*

69. *L'Humanité*, 14 mars 1934, p. 5.

70. Voir H. Joly (*Les Gillet de Lyon...*, *op. cit.*, p. 383-387) pour son récit détaillé.

71. *L'Humanité*, 29 septembre 1936, p. 5.

72. *L'Humanité*, 30 novembre 1938, p. 5.

l'option « *voice* » s'est parfois imposée aux dépens de la « *loyalty* » à la direction<sup>73</sup>, avec une mobilisation des femmes et des communautés étrangères, même si les leaders syndicaux qui ont émergé sont plutôt des hommes français<sup>74</sup>. Mais c'est encore, malgré l'offre patronale de logements, l'option « *exit* » qui semble avoir été la plus fréquente, sans que les sources disponibles permettent de repérer la part du volontaire et du contraint, ni le devenir des intéressés.

---

73. A. O. Hirschman, *Face au déclin des entreprises et des institutions*, Paris, Les Éditions ouvrières, 1972 [1970].

74. Les notices du *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier Maitron* permettent de repérer plus d'une vingtaine de militants actifs avant 1940, parmi lesquels une seule femme, à Besançon, et un seul étranger, arménien, à Décines.